

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8447/87 (Presse 152)

1190th Council meeting

- Industry -

Brussels, 21 September 1987

President: Mr Nils WILHJELM  
Minister for Industry  
Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Philippe MAYSTADT Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr Nils WILHJELM Minister for Industry

Germany:

Mr Martin BANGEMANN Federal Minister for Economic Affairs

Greece:

Mr Giorgos PETSOS State Secretary for Industry, Energy and Technology

Spain:

Mr Luis Carlos CROISSIER BATTISTA Minister for Industry and Energy

France:

Mr Alain MADELIN Minister for Industry

Ireland:

Mr Sean McCARTHY Minister of State, Department of Industry and Commerce

Italy:

Mr Adolfo BATTAGLIA Minister for Industry, Trade and Commerce

Mr Luigi GRANELLI Minister for State Holdings

Luxembourg:

Mr Johny LAHURE

State Secretary for Economic  
Affairs

Netherlands:

Mr R.W. DE KORTE

Minister for Economic Affairs

Portugal:

Mr A.J. FERNANDES DE SOUSA

State Secretary for Industry

United Kingdom:

Mr Kenneth CLARKE

Secretary of State for Trade  
and Industry

o

o

o

Commission:

Mr Karl-Heinz NARJES

Vice-President

Mr Peter SUTHERLAND

Member

STEEL POLICY AFTER 1987 - CONCLUSIONS OF THE COUNCIL

The Council, having examined the Communication from the Commission concerning the steel policy and having heard its report on the contacts it has pursued with EUROFER, the steel firms and the governments affected and having reaffirmed its support for the current Aids Code rules:

- noted that the Commission's proposals provide for a new quota regime to enter into force for a period of 3 years from 1 January 1988, whose introduction and continuation would be conditional on adequate restructuring being offered by the steel industry;
- agreed that adequate guarantees for the achievement of the restructuring needed to ensure the future viability of the Community steel industry are an absolute precondition for the continuation of a production quota regime beyond the end of 1987;
- noted the views of Delegations on the adequate funding of financial incentives, including possible national aid to promote closure, in order to make the restructuration possible;
- noted in this context that a system of buying and selling quotas could provide substantial sums, that the Commission's proposal to introduce a levy under Article 58(2) of the Treaty would provide revenue for restructuration purposes, that the resources of the ECSC should be optimally used and that, if necessary, transfers from the EC budget might be considered for social and regional purposes;

- agreed to invite the Commission to appoint a group of three Wise Persons to advise the Council and the Commission on how adequate commitments to reduction of production capacity can be obtained, under the hypothesis of continuing a quota system for a limited period and the creation of appropriate financial incentives;
- invited the three Wise Persons to report by mid November;
- agreed to seek agreement on the steel regime after 1 January 1988 at its next meeting scheduled to take place 8 December 1987.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Environment

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision authorizing the Commission to participate on behalf of the Community in the negotiations for the adoption of measures concerning mercury and cadmium discharges and the status of organosilicon compounds under the Convention on the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution (Barcelona Convention).

Relations with the Mediterranean countries

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation opening and providing for the administration of a Community tariff quota for aubergines falling within subheading 07.01 T II of the Common Customs Tariff and originating in Cyprus (1987) (300 tonnes at a quota duty of 6,4%).

The Council also approved the proposals for decisions, to be adopted by the EEC-Israel, EEC-Malta and EEC-Cyprus Co-operation and Association Councils, amending once again Articles 6 and 17 of the Protocol on the definition of the concept of "originating products" and methods of administrative co-operation.

Appointments

Acting on a proposal from the Spanish Government, the Council appointed Mr Joaquin Cores URIA a full member of the Advisory Committee on Education and Training in the field of Architecture in place of Mrs Amparo PRECIOSO DE MURGA, full member who has resigned, for the remainder of her term of office, i.e. until 22 March 1990.

The Council also appointed, on a proposal from the Netherlands Government, Mrs W. SUURLAND an alternate member of the Advisory committee on Training in Nursing in place of Mrs C. BAUMANN, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 11 May 1989.

---

Bruxelles, le 18 septembre 1987

NOTE BIO (87) 240 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU SERVICE

433

-----  
**SIDERURGIE - AVANT LA REUNION DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE -  
- CONFERENCE DE PRESSE DE M. NARJES (W. HELIN)**

"Ce que nous attendons comme résultat essentiel de la réunion des Ministres de l'Industrie des Douze, lundi prochain, ce sont les pierres angulaires politiques de la nouvelle phase de restructuration de la sidérurgie européenne. En d'autres termes, il faut clairement que l'ensemble des données soient fixées qui permettront aux entreprises elles-mêmes de bâtir un système de prix pour la vente et les achats de quotas. Pour que cet exercice réussisse il faut rapidement que la clarté soit faite sur:

- le volume des réductions de capacités;
- la durée du futur régime des quotas ainsi que les catégories des produits qui en feront partie;
- la confirmation d'une stricte politique des aides;
- un engagement sur la politique sociale et régionale proposé par la Commission européenne, en particulier l'assurance d'un transfert limité du budget général vers le budget de la CECA pour tenir compte des besoins exceptionnels du volet social.

Je m'attends à une réunion difficile, à l'image d'ailleurs des problèmes à résoudre mais il faut savoir qu'en aucun cas ce que la Commission européenne propose en matière de programme anti-crise de la sidérurgie européenne ne peut, contrairement à certaines présentations caricaturales, être comparé à la politique dans le secteur laitier, par exemple".

C'est ce qu'a déclaré en substance à la presse le Vice-Président Karl-Heinz NARJES ce vendredi midi à la veille du Conseil de Ministres de l'Industrie des Douze.

Rappelant par ailleurs sa déclaration de mardi soir (voir bio 237 du 16.9.87) devant le Comité Consultatif de la CECA, M. Narjes a souligné une nouvelle fois que le régime des quotas n'est pas la pièce centrale de la solution à la crise sidérurgique mais ne peut être, au contraire, qu'une mesure d'accompagnement. Il a indiqué encore, qu'en l'absence d'un engagement clair sur ce qu'il appelle les "pierres angulaires" de la future restructuration, un nouveau système de quotas ne pourra démarrer le 1er janvier prochain.

Répondant à une question d'un journaliste sur les critiques répétées des industriels et des responsables politiques de RFA, selon lesquelles la Commission ferait preuve d'un laxisme coupable à l'égard des aides publiques accordées à leurs sidérurgistes par les partenaires de la CEE, M. Narjes a eu la réaction suivante:

"Tout cela sont des suppositions: il est tout à fait faux de croire que nos services examinent les cas d'aides publiques à la sidérurgie selon deux poids et deux mesures. Nos fonctionnaires ne louchent pas devant l'un ou l'autre dossier", a dit littéralement le Vice-Président Narjes

"D'ailleurs, a-t-il ajouté, je tiens à rappeler qu'aucune plainte officielle d'aucun gouvernement ne se trouve sur notre table. Certains veulent créer ainsi par la démagogie une mauvaise ambiance: en trompant l'opinion publique ils veulent compliquer la solution d'un problème délicat. La Commission européenne, quant à elle, ne participe pas à ce petit jeu".

#### MATERIEL DIFFUSE

-----

IP 380 - Tour cycliste de la CE  
IP 381 - Résumé discours Sutherland sur les transports aériens à La Haye.

Calendrier.

Discours de M. W. De Clercq à l'occasion du 40ème Anniversaire du Plan Marshall.

#### MATERIEL DIFFUSE RVM 17.9.87

IP 373 - European Water Management Week, 20-27 septembre.  
IP 374 - Première mise en oeuvre des procédures de l'Acte Unique au PE dans le secteur des relations extérieures.  
IP 375 - M. De Clercq met en garde contre l'adoption d'une législation textile protectionniste aux E.U.  
IP 376 - Séance Académique E. Noël.  
IP 377 - Encadrement de certaines aides dans le secteur agricole.  
IP 378 - Déclaration de M. Clinton Davis sur la signature protocole FCF à Montreal.

Amitiés,  
G. ANOUIL



Bruxelles, le 22 septembre 1987

NOTE BIO (87) 240 ( suite et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

SIDERURGIE : premier débat des Douze sur le plan anti-crise de la  
Commission ( W. Hélin).

-----  
Une forte majorité de gouvernements ont apporté lundi soir un  
appui politique aux propositions de la Commission Européenne  
quant à l'avenir du plan anti-crise au bénéfice de la sidérurgie  
européenne.

Après plus de quatre heures de " tête-à-tête " qui a réuni  
Ministres et Membres de la Commission sans collaborateurs, le  
Conseil a approuvé des conclusions qui, pour l'essentiel  
rejoignent les soucis de la Commission Européenne, à savoir :

-une garantie de poursuivre la restructuration, comme  
condition sine qua non à l'entrée en vigueur d'un nouveau  
régime de quotas de production ;

-l'achat et la vente de quotas comme incitant important à  
la fermeture de capacités ;

-le recours possible à un transfert du budget général vers  
le budget de la CECA pour supporter une partie du coût  
social et régional de l'opération ;

-la reconnaissance du fait que le recours - tel que proposé  
par la Commission - à une certaine formule de prélèvement  
sur la production d'acier peut également constituer un  
apport financier important incitant à la fermeture d'outils  
de production non rentables.

Par ailleurs, les Douze ont invité la Commission Européenne à  
désigner trois " Sages " chargés , selon les termes des  
conclusions adoptées " de conseiller la Commission et le Conseil  
sur la façon d'obtenir des engagements adéquats sur la réduction  
de capacités, sous l'hypothèse de la poursuite d'un système de  
quotas pour une période limitée et de la création d'incitants  
financiers appropriés " ( fin de citation ).

Ces trois Sages devront faire rapport à la Commission pour la mi-  
novembre.

Ensuite, c'est en tout cas l'engagement pris par les Douze, les  
Ministres de l'Industrie devraient aboutir à un accord sur  
l'ensemble de la politique sidérurgique à suivre après le 1er  
Janvier 1988, lors de leur session du 8 décembre prochain.

MATERIEL DISTRIBUE :

IP 379 convention Espagne-Commission sur aides aux travailleurs  
de la sidérurgie .

Amitiés,  
Gilles Anoull.



Bruxelles, le 23 juillet 1987.

NOTE BIO(87) 207 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

443.3

-----  
Sidérurgie - le signal de la Commission est clair : il ne s'agit pas d'ouvrir le robinet d'aides publiques, déclare M. Narjes.  
(W. HELIN)

---

"Il ne s'agit pas, dans la nouvelle phase de restructuration sidérurgique, d'ouvrir le robinet des subventions et de puiser dans la poche du contribuable européen : l'effort doit avant tout venir des entreprises sidérurgiques elles-mêmes dans une action à caractère volontaire.

La Commission européenne est prête à proposer une mesure d'accompagnement, à cet effort de restructuration, sous la forme d'un régime des quotas actualisé pour les années 1988 à 1990, assorti d'un système de primes à la fermeture financé par un prélèvement, qui reste encore à déterminer, applicable à partir d'un certain niveau de production. Toutefois, la Commission européenne met un double caractère suspensif à ce système de quotas. Dans un premier temps, la Commission se réserve le droit de ne pas lancer le nouveau régime de quotas en janvier 1988 si, entre-temps, les sidérurgistes ne lui ont pas donné des garanties sérieuses quant aux futures fermetures. Dans un second temps, à savoir au mois d'août 1988, un constat sera fait de l'évolution de la restructuration : si, à cette occasion, la Commission constate que le rythme d'assainissement n'est pas suffisant, elle annoncera la fin du système des quotas pour le 31 décembre 1988.

Outre le système des quotas, le deuxième "pilier" de l'action de la Commission européenne se situe dans l'action sociale et régionale d'envergure que nous voulons, avec les Etats membres, réaliser dans un effort solidaire pour donner aux bassins sidérurgiques touchés par la crise une chance de redéploiement industriel dans d'autres secteurs et pour assurer aux travailleurs de la sidérurgie un emploi alternatif.

Je lance un appel à toutes les forces politiques nationales et régionales afin que ce bouleversement structurel dans la sidérurgie ne soit pas l'enjeu de politiques partisans ou de campagnes électorales : la Commission européenne veut que cet exercice difficile soit conforté par la recherche d'un consensus général. L'action régionale devra être conçue dans les régions sidérurgiques elles-mêmes : il ne saurait être question d'inventer des grands plans dirigistes depuis Bruxelles, ce serait absurde".

Voilà les principaux éléments de la conférence de presse du Vice-Président Narjes annonçant le paquet sidérurgique de la Commission européenne. Pour les détails chiffrés, nous vous renvoyons à la note P (87) 55.

Amitiés,  
G. Anouil

